

Sécurité automobile : quand les victimes paient le prix des défaillances technologiques

*Par Guillaume Aksil, avocat spécialiste en droit des assurances
Cabinet Lincoln Avocats Conseil*

Des airbags mortels aux systèmes de freinage défaillants, les automobilistes se retrouvent souvent désarmés face à la complexité des responsabilités et à la lenteur des indemnisations. Ces scandales rappellent l'urgence d'un cadre juridique et assurantiel mieux respecté pour protéger réellement les assurés.

De Takata aux freinages intempestifs : la confiance brisée

L'airbag défectueux et le logiciel de freinage qui se déclenche sans raison traduisent un paradoxe cruel : des dispositifs conçus pour protéger deviennent eux-mêmes des menaces. Pour les automobilistes, la promesse de sécurité se transforme en inquiétude, et parfois en drame.

Des usagers désarmés face à des géants

Les victimes de ces défaillances se heurtent à une chaîne de responsabilités diluée : équipementier, constructeur, assureur. Identifier l'interlocuteur compétent relève du parcours d'obstacles. Les procédures s'éternisent, les indemnisations tardent, et les consommateurs se retrouvent fragilisés.

L'assurance, un rempart insuffisant contre des risques hors-normes

L'assurance automobile obligatoire et la responsabilité civile du fait des produits défectueux offrent une première protection, mais elles se révèlent souvent insuffisantes. Exclusions, plafonds d'indemnisation et lenteurs procédurales freinent la réparation intégrale des préjudices. Pour de nombreuses victimes, seules des actions collectives ou l'appui d'un avocat permettent d'obtenir une indemnisation équitable.

Un enjeu de droits fondamentaux

Au-delà de la mécanique, c'est la question des droits des (usagers)/assurés qui est posée. Ces scandales soulignent l'urgence de renforcer la transparence, d'améliorer l'accès aux procédures et de garantir une information claire aux consommateurs. Car face à des dispositifs technologiques de plus en plus complexes, les usagers doivent pouvoir compter sur une protection solide et accessible.

Demain, les véhicules autonomes : quel cadre pour les assurés ?

Les crises Takata et des freinages intempestifs ne sont qu'un prélude. L'arrivée des véhicules autonomes et connectés annonce des litiges encore plus complexes : responsabilité des algorithmes, cybersécurité, décisions automatisées, indemnisation de la part d'assureurs situés à l'étranger. A défaut d'être bien conseillés, les assurés risquent de se retrouver en position de faiblesse.